

News Release

Department of
External
Affairs



Communiqué

Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 092

Le 22 avril 1988

LE GOUVERNEMENT EN APPELLE D'UNE ORDONNANCE
DE LA COUR SUR LES PLANCHETTES DE CÈDRE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le ministère de la Justice dépose actuellement en Cour fédérale un avis d'appel contre l'ordonnance émise le 12 avril dernier par le juge Muldoon, dans l'affaire Teal Cedar Products (1977) Ltd. contre l'État relativement au droit du gouvernement d'inclure les planches de cèdre rouge dans la Liste de marchandises d'exportation contrôlée.

Dans son ordonnance, le juge demande au ministère des Affaires extérieures d'accorder à la compagnie Teal Cedar Products une licence pour l'exportation, sans limite de quantité, de planches de cèdre rouge aux États-Unis. Conformément à cette ordonnance, le Ministère a délivré la licence à la compagnie. Cette ordonnance restera en vigueur jusqu'à ce qu'un procès soit intenté contre le Gouvernement en Cour fédérale ou que le jugement de la Cour soit renversé en appel.

.../2

Minister for
International
Trade

Ministre du
Commerce
extérieur

Canada